

Plan d'action de Yokohama 2013 – 2017

3 juin 2013

Plan d'action de Yokohama 2013-2017

Table des matières

Introduction

I. Renforcement de la croissance économique

1. Commerce et investissement
2. Développement des secteurs privé et public

II. Accélération du développement des infrastructures et des capacités

1. Développement des infrastructures
2. Mise en valeur des ressources humaines
3. Développement de l'innovation, des sciences et de la technologie

III. Autonomisation des agriculteurs en tant que principaux acteurs économiques

1. Agriculture
2. Sécurité alimentaire et nutritionnelle

IV. Promotion d'une croissance durable et solide

1. Environnement et changement climatique
2. Réduction des risques de catastrophes

V. Édification d'une société inclusive pour la croissance

1. Éducation
2. Santé
3. Eau et assainissement

VI. Consolidation de la paix, de la stabilité, de la démocratie et la bonne gouvernance

1. Renforcement des capacités de gestion institutionnelle au service de la paix et de la sécurité
2. Prévention, gestion des conflits, et consolidation de la paix
3. Questions liées à la sécurité transfrontalière
4. Démocratie et bonne gouvernance

VII. Mécanisme de suivi

Plan d'action de Yokohama 2013-2017

Introduction

Le présent Plan d'action comprend essentiellement les principes directeurs de la « Déclaration de Yokohama 2013 » convenus par les participants à la TICAD. Il énonce les objectifs à atteindre et les mesures spécifiques que les participants à la TICAD V, notamment les représentants des pays africains et leurs partenaires internationaux, doivent mettre en œuvre par le biais du processus de la TICAD, au cours des cinq prochaines années (2013-2017).

Dans le présent Plan d'action, une attention soutenue est accordée aux efforts de l'Afrique, à l'intégration des femmes et des jeunes et à la promotion de la sécurité humaine dans tous les aspects de l'agenda pour le développement.

Le processus de la TICAD continuera à renforcer la coopération Sud-Sud et triangulaire.

I. Renforcement de la croissance économique

Le processus de la TICAD renforcera les facteurs de croissance par la promotion du commerce et des investissements dans les secteurs prioritaires de l'infrastructure et de l'agriculture, et la participation active du secteur privé à la stimulation de la création des chaînes de valeur et des emplois, ainsi qu'au transfert des technologies et du savoir-faire au niveau régional, au renforcement des secteurs à fort potentiel comme le tourisme en vue d'aider l'Afrique à parvenir à une croissance économique soutenue.

1. Programmes sectoriels spécifiques

(1) Commerce et investissement

L'Afrique est aujourd'hui le continent le moins intégré dans le monde, avec de faibles niveaux d'échanges économiques intra-régionaux et la plus petite part du commerce mondial. La part de l'Afrique dans le commerce mondial s'élève à 3% seulement et le commerce intra-régional est également faible avec seulement 12% du total des échanges. Vu l'importance du commerce international dans la stimulation de la croissance économique, les conclusions fructueuses des négociations du Cycle de Doha et la promotion de « l'Aide pour le commerce » pourraient faciliter l'intégration de l'Afrique dans le système commercial multilatéral de l'OMC. Ainsi, la croissance en Afrique pourra contribuer à la prospérité de l'économie mondiale. Il importe également d'accroître le commerce intra-régional en développant des corridors de croissance et les chaînes d'approvisionnement. Les avantages sont considérables pour ce qui est de créer des marchés plus vastes, d'aider les pays à diversifier leurs économies pour qu'elles ne soient plus dépendantes des produits de base, de renforcer la compétitivité économique, de réduire les coûts, d'améliorer la productivité et de réduire la pauvreté.

Le flux des capitaux privés vers le continent dépasse maintenant l'aide publique au développement, mais n'est consacré encore qu'aux industries extractives et aux pays riches en ressources. Les investissements étrangers ajoutent de la valeur dans la mesure où ils créent plus d'emplois et de débouchés pour les entreprises locales et facilitent le transfert de la technologie. Le défi consiste à, non seulement, augmenter le volume des flux de capitaux privés, mais aussi à attirer des investissements dans d'autres secteurs tels que les infrastructures, l'agriculture, la manufacture et le tourisme. Le tourisme a un énorme potentiel de croissance. Les autorités gouvernementales et les acteurs du secteur du tourisme doivent recourir à des politiques et des stratégies appropriées pour accroître leur compétitivité.

(2) Développement des secteurs privé et public

Le secteur privé joue un rôle accru dans l'économie africaine et son essor facilite l'émergence d'une classe moyenne. Il a permis la création d'un marché de consommateurs à travers le continent, comme en témoigne le succès des TIC, en particulier, le taux de pénétration élevé de la téléphonie mobile. Il s'avère également nécessaire d'augmenter la productivité des petites et moyennes entreprises (PME), de diversifier la production des industries pour qu'elle ne soit plus, uniquement, axée sur les matières premières, de faciliter davantage, l'accès des industries aux

financements à long terme et de procéder au renforcement de leurs capacités afin d'accroître leur compétitivité et de créer ainsi une structure économique solide. Il convient, par ailleurs, également de noter que le secteur informel est en expansion et devient une source croissante de l'emploi pour les femmes et les jeunes. Augmenter la productivité des emplois du secteur informel renforcera ainsi le potentiel de revenus tandis que la transformation de l'emploi informel en activités régulières du secteur privé permettra d'offrir davantage de possibilités d'emploi.

L'Afrique est essentiellement composée de pays qui se considèrent comme des États développementistes et qui requièrent, de ce fait, l'intervention, la réglementation et la planification de l'État. A cet égard, les entités ou entreprises publiques continuent de jouer un rôle essentiel d'appui au développement du secteur public qui est indispensable au développement de l'Afrique, ainsi qu'au développement des infrastructures. Elles contribuent également à réduire les inégalités d'accès aux services publics, à créer des emplois sûrs et des débouchés économiques et de soutenir l'édification de l'État développementiste.

2. Résultats attendus

- (1) Augmentation du taux d'échanges commerciaux intra-régionaux ;
- (2) Amélioration du climat des affaires dans les pays africains ;
- (3) Accroissement du volume des exportations africaines.

3. Initiatives africaines devant être soutenues par la TICAD V

- (1) Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain ;
 - a) Assistance technique aux Communautés économiques régionales pour la promotion du commerce au sein et entre les CER ;
 - b) Libéralisation des secteurs de services pour stimuler le commerce intra-africain :
 - i) Etudes;
 - ii) Statistiques du commerce des services;
 - iii) Assistance dans le développement des marchés des services au niveau régional ;
 - iv) Intégration des services dans les stratégies nationales ;
 - v) Assistance technique aux autorités de régulation régionales ;
 - vi) Cadre stratégique pour l'externalisation des processus d'entreprise (BPO)/ services informatiques ;
 - c) Intégration du commerce intra-africain dans les stratégies nationales de développement, notamment le renforcement du rôle du secteur privé organisé, du secteur privé informel et des femmes dans la formulation de la politique commerciale ;
 - d) Création de centres interconnectés d'échange d'information commerciale ;
 - e) Gestion intégrée des frontières et du transit douanier ;
 - f) Promotion de l'intégrité et lutte contre la corruption dans les administrations douanières africaines ; et
 - g) Renforcement des capacités des administrations douanières africaines dans l'intégration régionale et la facilitation du commerce.

(2) Accélération du Plan d'action de l'UA pour le développement industriel de l'Afrique (AIDA)

- le développement industriel :
 - a) Renforcement des capacités et assistance technique pour la gestion de la politique industrielle, ainsi que la collecte et le suivi des données industrielles ;
 - b) Mise en place de centres et instituts pour le développement des compétences industrielles et le transfert et la diffusion des technologies;
 - c) Mise en place de pépinières d'entreprises technologiques ; et
 - d) Création de chaires universitaires en matière d'innovation dans les universités africaines et mise en œuvre de l'Initiative africaine pour la technologie et l'innovation.

4. Domaines d'intervention de la TICAD V

- (1) Promouvoir l'intégration régionale en vue du développement de toutes les régions, en particulier le développement du commerce au sein et entre les régions par le développement des infrastructures liées au commerce, la facilitation des échanges, l'élimination des barrières commerciales et le renforcement des capacités des gouvernements et des Communautés économiques régionales (CER) ;
- (2) Promouvoir les investissements en stimulant la concurrence et réduire les coûts liés aux affaires en améliorant le commerce, les investissements et le climat des affaires par, entre autres, les réformes du système juridique et financier et la protection de toutes les formes de droits de propriété. Ces réformes permettront d'accroître la compétitivité et de créer un environnement propice au développement de l'industrie, notamment dans le secteur du tourisme ;
- (3) Soutenir la promotion du développement durable des ressources naturelles et encourager les activités responsables du secteur privé tant au niveau de la transparence qu'à celui de l'obligation redditionnelle en ce qui concerne les flux financiers et par rapport aux collectivités locales ;
- (4) Appuyer le développement du secteur privé, en facilitant surtout, l'accès aux financements, notamment des PME et des femmes chefs d'entreprise, ainsi que les finances publiques pour attirer les investissements privés, améliorer la productivité et la gestion des entreprises locales ;
- (5) Renforcer les capacités des femmes en Afrique en matière de leadership, de gestion et d'entrepreneuriat ;
- (6) Promouvoir l'accès au marché mondial des produits africains ;
- (7) Soutenir le développement des capacités afin de renforcer les institutions et améliorer la formation dans les domaines qui visent à accélérer la croissance, maintenir le rythme du développement et réduire la pauvreté.

II. Accélération du développement des infrastructures et des capacités

Pour permettre à l'Afrique de maintenir une croissance autonome à moyen et à long terme, le processus de la TICAD mettra l'accent sur le renforcement des bases de la croissance économique que l'on peut classer comme suit : développement des infrastructures, mise en valeur des ressources humaines et développement de l'innovation, des sciences et de la technologie. Il s'agit là de moteurs de croissance essentiels et d'outils majeurs pour le développement de toutes les activités économiques.

1. Programmes sectoriels spécifiques

(1) Développement des infrastructures

Le manque d'infrastructures économiques est une contrainte majeure pour les activités commerciales, car il réduit la compétitivité des entreprises par des coûts de production et de transaction élevés. Si les infrastructures rurales sont indispensables à l'amélioration des activités économiques des pauvres, les infrastructures à l'échelle régionale sont nécessaires compte tenu de l'importance de l'intégration économique en Afrique. Les couloirs de transport reliant les grands centres de production aux grands centres de consommation et assurant la connectivité entre les grandes villes faciliteront également le commerce, en particulier, pour les pays enclavés. Étant donné que le continent fait face au manque de fiabilité de la fourniture d'électricité et aux prix élevés de l'énergie, il faut assurer un approvisionnement abordable et fiable en énergie à faible émission de carbone afin d'appuyer la croissance durable de l'Afrique, en soutenant, en particulier l'« Initiative du Secrétaire général des Nations-Unies sur l'énergie durable pour tous » visant à garantir l'accès à l'énergie pour tous.

Selon le Programme de l'UA pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), pour relever les défis identifiés dans son Plan d'action prioritaire 2012-2020, lié au développement des infrastructures sur le continent africain, il faudra 68 milliards de dollars E.U., soit près de 7,5 milliards de dollars par an pour les neuf prochaines années, alors que le coût en termes de capital de la mise en œuvre à long terme du PIDA, jusqu'en 2040, est actuellement estimé à plus de 360 milliards de dollars. Compte tenu des frais requis, il faudra recourir à des investissements privés de plus haut niveau pour répondre au manque crucial d'infrastructures que connaît le continent, en particulier dans les domaines de l'énergie et des transports, qui représentent 95 pour cent du coût total. Ainsi, les investissements en faveur de la transformation de ces secteurs sont nécessaires pour soutenir le commerce africain, favoriser la croissance et créer des emplois, y compris pour catalyser la mobilisation des ressources du secteur privé par le biais des partenariats public-privé (PPP).

(2) Mise en valeur des ressources humaines

Le renforcement de l'assistance aux programmes destinés au niveau supérieur à l'éducation de base, l'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) et l'enseignement supérieur, ainsi que l'harmonisation du programme d'enseignement avec la réalité du marché du travail pour la création d'emplois permettront essentiellement de bâtir une base de ressources humaines qui seront une main-d'œuvre très qualifiée, à même de transformer l'économie africaine.

Il importe également de développer des ressources humaines qui contribuent à la croissance durable à travers le concept de l'éducation pour un développement durable. Le renforcement des capacités de la main-d'œuvre est également important pour l'amélioration de la qualité et de la productivité des secteurs public et privé par le biais, par exemple du programme KAIZEN (amélioration de la qualité et de la productivité). Il s'avère également nécessaire d'améliorer les capacités des fonctionnaires de l'administration aux niveaux national et régional, en élaborant des politiques appropriées et en assurant leur mise en œuvre conséquente et pertinente dans tous les secteurs tout en veillant, en particulier au renforcement de la primauté du droit et de la bonne gouvernance.

(3) Développement de l'innovation, des sciences et de la technologie

Les pays africains ont besoin de compétences et d'équipements professionnels et techniques accrus pour améliorer la compétitivité et la productivité dans divers secteurs. De ce fait, l'amélioration des capacités scientifiques et techniques générée par la connaissance, des ressources humaines bien formées et des infrastructures est essentielle à la transformation des économies africaines en des économies axées sur la connaissance. Toute initiative visant à stimuler la science et la technologie doit tenir compte des besoins réels de l'économie. Une collaboration étroite avec les différentes parties prenantes sera essentielle pour assurer que les systèmes éducatifs apportent des compétences pratiques et l'excellence académique à tous les niveaux. Bien que les pays africains aient reconnu l'importance de la science et de la technologie, en particulier par l'adoption du « Plan d'action consolidé pour la Science et la Technologie (CPA) » et le lancement de l'Université Panafricaine de l'UA, il importe, toutefois, d'accorder encore, une attention accrue à la science et à la technologie tout en renforçant les capacités locales et en utilisant au mieux les capacités existantes.

2. Résultats attendus

- (1) Augmentation du montant des investissements pour le développement des infrastructures ;
- (2) Promotion de la recherche scientifique et du transfert technologique ;
- (3) Augmentation du nombre de diplômés d'universités et de stagiaires de l'EFTP

3. Initiatives africaines devant être soutenues par la TICAD V

- (1) Programme pour le développement des Infrastructures en Afrique (PIDA) ;
- (2) Plan d'action consolidé de la science et de la technologie (CPA) ;
- (3) Cadre stratégique de renforcement des capacités (CSRC) ;
- (4) Université panafricaine (UPA) et Centres d'excellence.
- (5) Programme des jeunes volontaires de la Commission de l'UA

4. Domaines d'intervention de la TICAD V

- (1) Développer des infrastructures de base dans les zones urbaines et rurales, particulièrement abordables et fiables, des infrastructures durables dans les domaines de l'énergie et de l'eau, des couloirs de transport à l'échelle régionale, ainsi que les TIC qui sont nécessaires au développement économique ; promouvoir la participation du secteur privé, notamment par le

- biais des partenariats public-privé (PPP) dans les grands projets d'infrastructures ;
- (2) Fournir un appui au développement urbain durable ;
 - (3) Améliorer l'enseignement supérieur, en particulier en sciences et en génie ;
 - (4) Promouvoir l'EFTP qui fournit des compétences de haute qualité menant à l'emploi ;
 - (5) Promouvoir la mise en valeur des ressources humaines dans les secteurs publics par le biais d'efforts soutenus de renforcement des capacités ;
 - (6) Mettre en place et renforcer les institutions, les systèmes et les partenariats avec toutes les parties prenantes dans le domaine de la science et de la technologie ;
 - (7) Renforcer l'enseignement et l'apprentissage des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) ; et
 - (8) Renforcer les programmes novateurs sur l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes.

III. Autonomisation des agriculteurs en tant que principaux acteurs économiques

Le processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) attache une importance particulière au rôle de l'agriculture dans l'économie et dans la société en Afrique. En effet, l'agriculture constitue le plus grand secteur économique en Afrique et est de loin le plus grand pourvoyeur d'emplois et de moyens de subsistance.

1. Programmes sectoriels spécifiques

(1) Agriculture

Des progrès ont été accomplis pour accroître la production et de la productivité agricoles dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP), mais des efforts supplémentaires de mobilisation des pays africains ainsi que des divers partenaires au développement s'avèrent nécessaires – notamment pour accroître l'accès aux engrais et autres intrants - surtout en raison de la demande croissante de produits alimentaires à travers le continent et en vue de la transformation de l'agriculture africaine. A cet égard, il faut accorder l'attention voulue au développement durable de la pêche et des exploitations piscicoles.

Bien que le rôle du secteur public demeure essentiel pour créer un environnement économique favorable à l'investissement et à la fourniture de biens publics, le secteur privé restera la base du processus de production et de transformation. Les opportunités de marché et d'accès aux biens doivent être améliorées pour permettre aux agriculteurs de passer de l'agriculture de subsistance à l'agriculture commerciale grâce à un meilleur équilibre dans l'approche centrée sur les chaînes de valeur. L'investissement dans l'agriculture doit être par conséquent encouragé d'une manière responsable, conformément aux Principes d'investissement responsable dans l'agriculture (PIRA), afin d'harmoniser les avantages et intérêts des pays bénéficiaires et des populations locales y compris des petits exploitants et des investisseurs.

Une attention particulière doit être par ailleurs accordée aux petits exploitants agricoles, notamment aux femmes, afin de s'assurer qu'ils bénéficient de l'égalité d'accès et de chances, dans la mesure où ce sont ces petits exploitants qui produisent la plupart des denrées alimentaires dans les pays africains. Dans un tel contexte, il importe d'accorder toute l'attention aux besoins spécifiques des femmes agricultrices et à l'aide aux groupes d'agriculteurs pour accroître leurs activités afin de renforcer la production ainsi que les revenus ruraux.

L'agriculture africaine étant exposée aux catastrophes naturelles et aux risques économiques observés ces dernières années en raison des effets du changement climatique et de la situation économique mondiale, la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle passera nécessairement par l'intensification de l'agriculture et exigera des communautés une résistance renforcée aux effets du changement climatique, en particulier à la désertification, aux sécheresses et aux inondations. À cet égard, il importe de promouvoir l'agriculture africaine, en tenant compte de la diversité des conditions environnementales telles que la terre, l'eau, la biodiversité, tout comme des effets externes et des politiques positives visant à réduire les risques encourus au niveau des prix et des marchés.

En outre, la recherche et le développement étant des sources de croissance agricole en Afrique, il importe de promouvoir la recherche agricole et la formation des chercheurs africains. Il importe également d'améliorer les systèmes de statistiques agricoles pour mettre en œuvre les politiques agricoles de manière appropriée.

(2) Sécurité alimentaire et nutritionnelle

L'augmentation de la production et de la productivité agricoles sur une base durable est efficace pour réduire la faim et la malnutrition car elle permet une sécurité alimentaire et nutritionnelle et constitue une condition essentielle pour la réduction de la pauvreté et la croissance économique durable et inclusive.

2. Résultats attendus

- (1) Atteindre un taux de croissance de 6% dans le secteur agricole tel que fixé par le CAADP ;
- (2) Doubler la production de riz d'ici à l'année 2018 par rapport à celle réalisée en 2008, dans le cadre des efforts de la Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique (CARD).

3. Initiatives africaines devant être soutenues par la TICAD V

Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP)

4. Domaines d'intervention de la TICAD V

- (1) Augmentation de la production et de la productivité agricoles, conformément au CAADP et grâce aux efforts de la Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique (CARD) ;
- (2) Promotion d'une agriculture axée sur le marché à l'intention des petits exploitants agricoles, en particulier des femmes, en passant d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale et à « l'agriculture en tant qu'activité économique », notamment la commercialisation des produits venus d'Afrique;
- (3) Participation accrue du secteur privé, qui profite au pays bénéficiaire et renforce les chaînes de valeurs en lui apportant, notamment, l'infrastructure nécessaire, les technologies agricoles de pointe et pratiques, destinées en particulier à améliorer la transformation agricole, le stockage des récoltes et l'accès au marché, avec une attention particulière accordée aux petits exploitants agricoles, plus précisément aux femmes ;
- (4) Sécurité alimentaire et nutritionnelle garantie par le renforcement de la résistance de l'agriculture et des communautés au changement climatique. Il s'agit en l'occurrence de développer des infrastructures agricoles résistantes aux catastrophes par des systèmes appropriés de conservation des terres et de gestion de l'eau et le renforcement des capacités, aux niveaux institutionnel et communautaire, face à la montée des catastrophes naturelles engendrées par le changement climatique ;
- (5) Appui aux mesures d'atténuation des risques visant à résoudre les problèmes de volatilité

- des prix et de défaillance du marché (systèmes d'information d'assurance, stockage, politiques commerciales, etc.) ; et
- (6) Renforcement des capacités financières et techniques du Fonds pour les femmes africaines pour permettre à celui-ci de financer les projets et initiatives des femmes africaines sous le thème de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'environnement et de soutenir d'autres initiatives d'autonomisation des femmes dans l'agriculture ;
 - (7) Appui à la pêche et aux exploitations piscicoles pour créer de l'emploi aux femmes et aux jeunes afin d'assurer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté.

IV. Promotion d'une croissance durable et solide

Au cours des dernières années, de nombreux pays africains ont réalisé des progrès en matière de renforcement des capacités institutionnelles et techniques dans le cadre du développement durable. Cependant, l'Afrique continue d'être l'une des régions les plus vulnérables aux catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique. Le processus de la TICAD V a donc pour objectif de bâtir une société résistante aux changements climatiques en vue de faciliter le développement durable.

1. Programmes sectoriels spécifiques

(1) Environnement et changement climatique

Le changement climatique est en train d'aggraver les problèmes de développement déjà existants, dès lors que les principaux secteurs économiques tels que l'agriculture et la pêche sont vulnérables à la sensibilité du climat et seront, selon les prévisions, de plus en plus durement affectés par la variabilité et le changement du climat. Il conviendrait d'accorder une attention particulière à l'édification de sociétés capables de résister au changement climatique et d'anticiper et faire face aux catastrophes naturelles. Cette attention doit également porter sur la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, la prévention de la désertification et de la dégradation des terres. Les mesures à prendre pour faire face aux défis de l'environnement et du changement climatique sont articulées dans les différents secteurs du présent Plan d'action tels que les infrastructures, l'agriculture et l'eau.

(2) Réduction des risques de catastrophes

De toutes les catastrophes naturelles, les sécheresses sont les plus fréquentes et font le plus grand nombre de victimes en Afrique, tandis que les tempêtes et les inondations apportées par les cyclones provoquent de graves dégâts dans les pays insulaires et côtiers. Etant donné que les catastrophes naturelles qui surviennent en Afrique sont pour la plupart liées au changement climatique, comme la sécheresse et les inondations, les mesures d'adaptation doivent être directement liées aux efforts de réduction des risques de catastrophes. Il est indispensable d'intégrer la réduction des risques dans les programmes de développement en accordant un intérêt particulier aux groupes vulnérables telles que les femmes âgées et les personnes défavorisées.

2. Résultats attendus

- (1) Réduction du déboisement par une meilleure gestion des terres et des forêts ;
- (2) Augmentation des investissements dans les programmes d'adaptation au changement climatique ;
- (3) Amélioration de l'accès à l'énergie renouvelable ;
- (4) Augmentation du nombre de personnes formées à la réduction des risques de catastrophes ;
- (5) Augmentation du nombre de pays ayant intégré leur stratégie de réduction des risques de catastrophes à leur programme national de développement.

3. Initiatives africaines devant être soutenues par la TICAD V

- (1) Gestion des forêts
- (2) Conservation de la biodiversité
- (3) Gestion des terres
- (4) Grande muraille verte
- (5) Stratégie africaine sur le changement climatique
- (6) Stratégie africaine intégrée *pour la météorologie (les services météorologiques et climatologiques)*
- (7) Préparation et capacité africaines d'adaptation aux risques de sécheresse

4. Domaines d'intervention de la TICAD V

- (1) Développement des ressources humaines et adoption de mesures dans les domaines de l'élaboration de politiques environnementales et des technologies de l'environnement ;
- (2) Promotion de l'utilisation durable de la biodiversité et de la gestion des ressources foncières et forestières ;
- (3) Fourniture d'un appui efficace aux programmes africains visant à assurer une gestion durable des terres et à lutter contre la sécheresse et la désertification ;
- (4) Intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les programmes de développement et adoption d'une stratégie globale de réduction des catastrophes dans le cadre de la stratégie pour la « réduction des catastrophes naturelles au 21^{ème} siècle » adoptée à l'occasion de la Conférence ministérielle mondiale sur la réduction des catastrophes tenue à Tohoku ;
- (5) Mise en œuvre des mesures contre les catastrophes naturelles, notamment le renforcement des capacités de résistance à la sécheresse dans les zones arides et semi-arides et la protection contre les dégâts provoqués par les tempêtes et les inondations et les dégâts liés à l'érosion côtière;
- (6) Mise en valeur des ressources humaines et développement de systèmes institutionnels et de systèmes d'information pour la réduction des risques de catastrophes à tous les niveaux ;
- (7) Création d'un environnement favorable à l'investissement dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, basé sur les résultats et les expériences en matière de programmes d'adaptation, tels que le Programme d'adaptation de l'Afrique (PAA);
- (8) Promotion de l'investissement dans les énergies renouvelables, notamment l'hydroélectricité, l'énergie solaire, la géothermie, la biomasse et l'énergie éolienne ;
- (9) Soutien à la mise en œuvre de la Stratégie africaine intégrée *pour la météorologie (les services météorologiques et climatologiques)* ;
- (10) Promotion des projets de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD Plus) ;
- (11) Formation des professionnels des médias, des planificateurs et des responsables de l'intégration aux risques naturels et à la réduction des risques de catastrophes, notamment aux programmes d'adaptation aux changements climatiques ;
- (12) Mise en place de plates-formes de gestion des risques urbains ;
- (13) Contribution au débat sur le Cadre d'action de Hyogo (2005-2015) dans le processus des Nations Unies ;

- (14) Mise en œuvre des programmes régionaux africains phares sur RIO+20, adoptés par le vingtième Sommet de l'UA ;
- (15) Soutien aux systèmes d'alerte rapide pour faire face aux conditions climatiques dures et imprévisibles en Afrique.

V. Edification d'une société inclusive pour la croissance

Devant l'imminence de la date butoir de 2015 pour l'atteinte des OMD, il s'avère nécessaire de redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs fixés, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement. Le processus de la TICAD soutiendra ces efforts en tant que facteurs essentiels visant à garantir un développement humain durable, nécessaire à la réduction de la pauvreté et à la satisfaction des besoins humains fondamentaux. Le rôle joué par les filets sociaux nationaux destinés aux groupes vulnérables mérite également une attention particulière.

1. Programmes sectoriels spécifiques

(1) Education

La parité entre garçons et filles et le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire se sont considérablement améliorés dans bon nombre de pays africains, dans le cadre de l'initiative « Éducation pour tous ». Cependant, il faut accroître les taux d'inscription scolaire et d'achèvement des études et améliorer la qualité de l'enseignement secondaire afin de créer des bases solides pour l'enseignement supérieur. Une appropriation et un suivi renforcés du Plan d'action de l'UA pour la deuxième Décennie de l'éducation en Afrique permettra de mieux mettre en œuvre les politiques de l'éducation en Afrique en accordant une attention plus grande à l'élimination de l'analphabétisme.

(2) Santé

L'amélioration de la santé contribue au développement d'une main-d'œuvre en bonne santé, capable de renforcer la croissance économique. Les taux de mortalité maternelle (TMM) et de mortalité infantile (TMI) à travers le continent ont baissé par rapport à ceux enregistrés en 1990 mais la plupart des pays africains ont du mal à réaliser certains de leurs OMD liés à la santé. Pour progresser vers la réalisation de ces objectifs, il est nécessaire de remédier aux disparités qui entravent l'accès aux services de soins de santé. Pour cela, il faut renforcer les systèmes de santé pour parvenir à une couverture sanitaire universelle (CSU), qui assurera l'accès à des services médicaux de base disponibles à des coûts abordables. Il convient en outre de favoriser l'élargissement de la couverture sanitaire et de promouvoir la fourniture de services médicaux de base efficaces pour la santé maternelle, néonatale et infantile (SMNI), ainsi que la santé génésique. Une attention particulière devrait également être accordée aux efforts visant à réduire les retards de croissance chez les petits enfants, ainsi qu'à prévenir et à traiter le VIH/sida, les maladies infectieuses et les maladies non transmissibles (MNT) afin d'améliorer la situation sanitaire le continent, en favorisant notamment les actions efficaces, telles que les programmes de vaccination et d'immunisation.

(3) Eau et assainissement

Une gestion efficace des ressources en eau aux fins de garantir un approvisionnement suffisant et un meilleur accès à l'eau potable, ainsi qu'une gestion intégrée des déchets sont essentielles pour parvenir à une croissance économique durable et de meilleures conditions de vie.

De même, l'amélioration de l'assainissement est indispensable à la population pour ce qui est de la prévention des maladies et la protection de la dignité humaine, et contribue ainsi à l'amélioration de la sécurité humaine. Puisque les femmes sont souvent les principales usagères des infrastructures d'approvisionnement en eau et jouent un rôle essentiel dans l'hygiène de chaque ménage, il est indispensable de veiller à une participation équitable des femmes à la gestion de l'eau et à l'amélioration de l'assainissement.

2. Résultats attendus

- (1) Augmentation du taux de scolarisation, en particulier des filles, dans l'enseignement primaire et secondaire dans les zones rurales et éloignées, et améliorer la formation professionnelle ;
- (2) Amélioration de la couverture sanitaire en élargissant les services de santé publique aux groupes vulnérables ;
- (3) Augmentation du taux moyen d'accouchements assistés par des sages-femmes qualifiées
- (4) Augmentation du nombre d'États membres de l'UA alignant leur politique sur le Plan d'action de Maputo sur la santé reproductive ;
- (5) Augmentation de l'utilisation des médias dans les États membres de l'UA pour diffusion de programmes de sensibilisation du public sur la santé néonatale et infantile jusqu'à 2015.
- (6) Réduction de la prévalence d'enfants de moins de cinq ans en insuffisance pondérale ;
- (7) Sauvegarde de la vie d'enfants de moins de 5 ans, y compris de nouveau-nés, ainsi que des femmes enceintes et de mères allaitantes en nombre plus important;
- (8) Réalisation de progrès en vue de la fourniture de moyens de planification familiale, en tenant compte des plans nationaux ;
- (9) Réduction du taux de décès dus au VIH/SIDA, à la tuberculose et au paludisme;
- (10) Amélioration de l'accès à l'eau potable en améliorant l'adéquation et la durabilité des services d'approvisionnement en eau;
- (11) Poursuite de la promotion des soins pré et postnatals

3. Initiatives africaines devant être soutenues par la TICAD V

- (1) Deuxième Décennie de l'éducation en Afrique « 2006-2016 » ;
- (2) Campagne pour une réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA) ;
- (3) Plan d'action d'Abuja sur la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et les autres maladies infectieuses ;
- (4) Plan d'action sur la santé sexuelle et reproductive et les droits y afférents (Plan d'action de Maputo)
- (5) Initiative de sensibilisation sur le sida, Observatoire du Sida en Afrique « AIDS Watch Africa (AWA) »
- (6) Vision africaine de 2025 sur l'eau et l'assainissement

4. Domaines d'intervention de la TICAD V

- (1) Amélioration de l'accès à un enseignement primaire et secondaire de qualité, ainsi qu'à la formation professionnelle, en tenant compte de l'équité en matière de fourniture

- d'équipements scolaires adéquats, de renforcement des capacités des enseignants et d'amélioration des capacités de gestion et d'administration des parties prenantes ;
- (2) Renforcement des systèmes d'information sur la gestion de l'éducation pour assurer le développement de la connaissance basée sur l'éducation et un mécanisme solide de suivi et d'évaluation des performances ;
 - (3) Renforcement des systèmes de santé et progression vers une couverture sanitaire universelle, touchant en particulier la santé maternelle, néonatale et infantile, la santé reproductive, ainsi que les maladies infectieuses et les maladies non transmissibles;
 - (4) Soutien aux pays africains alignant leurs politiques sur la Campagne sur la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique. (CARMMA) et le Plan d'action sur la santé sexuelle et reproductive et les droits y afférents (Plan d'action de Maputo) ;
 - (5) Renforcement des systèmes de prestation de services médicaux de la Commission de l'UA ;
 - (6) Promotion des méthodes durables de gestion des ressources en eau, notamment la mise en œuvre de mesures de conservation de l'eau visant à assurer un approvisionnement en eau, durable ;
 - (7) Amélioration de l'approvisionnement durable et l'accès à une eau et à des conditions sanitaires de qualité dans les zones urbaines et rurales ;
 - (8) Renforcement de systèmes de suivi et de surveillance de l'eau et de l'assainissement aux niveaux national et sous-régional d'ici à 2016 ;
 - (9) Mise en œuvre de la Vision africaine 2025 sur l'eau et l'assainissement, conformément à l'approche des pactes (compacts), utilisée dans le CAADP ; et
 - (10) Promotion d'une gestion intégrée des ressources en eau.

VI. Consolidation de la paix, de la stabilité, de la démocratie et de la bonne gouvernance

La paix et la stabilité sont les conditions fondamentales préalables au développement socio-économique en Afrique. Le continent a réalisé des progrès considérables dans les domaines de la paix et de la stabilité au cours des deux dernières décennies mais des conflits demeurent, notamment dans la région du Sahel, dans la Corne de l'Afrique et dans la région des Grands Lacs, entraînant des déplacements forcés de populations et l'insécurité transfrontalière.

Il convient également de noter l'importance de la démocratie et de la bonne gouvernance comme principe de base de sociétés stables et sûres et du développement socioéconomique. Les initiatives et les efforts déployés, au niveau régional, pour consolider la paix et la stabilité doivent être soutenus et renforcés.

1. Programmes sectoriels spécifiques

(1) Renforcement des capacités de gestion institutionnelle pour la paix et la sécurité

L'Afrique a fait preuve d'un grand leadership pour édifier un continent pacifique et stable. L'Union africaine a, en particulier, joué un rôle essentiel dans le renforcement de la paix et de la stabilité en Afrique, notamment à travers la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), en étroite collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER). Il est important que la communauté internationale soutienne en permanence les efforts que déploie l'Afrique pour mettre pleinement en œuvre l'APSA.

(2) Prévention, gestion des conflits et consolidation de la paix

La communauté internationale doit continuer à soutenir les efforts de l'Afrique sur la prévention et la résolution des conflits, les opérations de consolidation de la paix, de soutien à la paix et de reconstruction post-conflit. A cet égard, les Nations Unies doivent continuer à travailler avec l'Afrique dans ces efforts. De ce fait, il s'avère nécessaire de souligner l'importance capitale du rôle des Nations Unies et de la réforme du système des Nations Unies, notamment du Conseil de sécurité.

Dans de nombreux cas, le malaise socioéconomique résultant du chômage des jeunes, de l'inégalité entre les hommes et les femmes, de la pauvreté extrême et les disparités économiques peuvent conduire à la violence et aux conflits. Le développement inclusif est donc important pour éliminer ces causes de conflit.

(3) Questions liées à la sécurité transfrontalière

Les questions transfrontalières, en particulier, la criminalité transnationale organisée, sont des préoccupations croissantes pour le monde. Ces questions déstabilisent les sociétés et provoquent de nouveaux conflits.

A cet effet, les pays africains et les partenaires internationaux doivent agir de concert pour combattre le terrorisme + et éliminer ses sources de financement, notamment le paiement de rançons, le trafic humain et le trafic de drogues, celui des faux médicaments, le trafic des armes

légères et de petit calibre, la pêche illégale, le déversement des déchets, le blanchiment d'argent, et doivent également soutenir les pays menacés par ces problèmes. La piraterie représente une grave menace à la sûreté et la sécurité de la navigation maritime, au transport maritime et aux activités connexes, notamment au large des côtes de la Somalie et du Golfe de Guinée et exige qu'une solution globale soit appliquée non seulement en haute mer mais aussi sur terre.

(4) Démocratie et bonne gouvernance

Les efforts que déploie l'Afrique pour promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance sont nécessaires à la stabilité et à la croissance et doivent donc être soutenus. Il s'agit, entre autres, d'appuyer les initiatives visant à améliorer l'efficacité administratives des institutions gouvernementales et à lutter contre la corruption.

2. Résultats attendus

- (1) Opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA);
- (2) Mise en œuvre du Programme UA-NEPAD d'appui au renforcement des capacités des CER pour renforcer les capacités humaines, ainsi que les capacités institutionnelles des organisations africaines ;
- (3) Augmentation du nombre de stagiaires dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et le crime organisé ;
- (4) Soutien accru aux Programmes d'action nationaux après évaluation des pays dans le cadre du MAEP ;
- (5) Soutien accru aux programmes visant à élargir les perspectives économiques pour les femmes afin de remédier aux inégalités hommes-femmes ;
- (6) Soutien accru aux PME pour créer des possibilités d'emploi en faveur des jeunes

3. Initiatives africaines devant être soutenues par la TICAD V

- (1) L'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) ;
- (2) Programme UA-NEPAD d'appui au renforcement des capacités des CER
- (3) Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)
- (4) Charte de l'Union africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance
- (5) Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue (2013-2017)
- (6) Stratégie maritime africaine intégrée à l'horizon 2050
- (7) Déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique et Plan d'action de l'Union africaine sur la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté

4. Domaines d'intervention de la TICAD V

- (1) Soutien à la maîtrise et aux capacités de l'Union africaine à mettre effectivement en œuvre les processus de paix et de stabilité ;
- (2) Renforcement des capacités institutionnelles des CER en appuyant les propres initiatives de renforcement des capacités de l'Afrique ;

- (3) Renforcement de l'appui aux efforts de l'Afrique visant à prévenir les conflits, à trouver des solutions aux déplacements forcés, à mener à bien les programmes de reconstruction post-conflit et à lutter contre le terrorisme, le crime international organisé et la piraterie ;
- (4) Soutien au Renforcement des capacités des fonctionnaires gouvernementaux à élaborer et à mettre en œuvre les politiques, ainsi qu'aux efforts de l'Afrique visant à promouvoir les processus électoraux, des prestations améliorées de services et la réforme du secteur de la sécurité ;
- (5) Renforcement du rôle de l'Union africaine et des CER dans la préservation de la paix et de la sécurité dans le continent et amélioration de la coopération avec les Nations Unies en ce qui concerne ces questions ;
- (6) Mise en place d'une base de données du personnel disponible pour participer aux futures opérations de maintien ou de consolidation de la paix et soutien au renforcement des capacités dudit personnel avec l'appui et l'orientation des Nations Unies et de l'Union africaine ;
- (7) Renforcement de la bonne gouvernance en Afrique, notamment en soutenant la mise en œuvre des programmes d'action nationaux des pays évalués dans le cadre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP).

VII. Mécanisme de suivi

Afin d'assurer une surveillance et un suivi plus efficaces du processus de la TICAD, refléter le rôle de la Commission de l'UA en tant que co-organisatrice et renforcer la participation africaine, selon les pratiques de l'UA, la structure à trois niveaux du Mécanisme de suivi, créé lors de la TICAD IV en 2008, est modifiée comme suit:

1. Secrétariat conjoint: Ministère des Affaires étrangères du Japon, Commission de l'Union africaine, UNOSAA, PNUD et Banque mondiale;
2. Comité conjoint de surveillance composé du gouvernement japonais et des agences gouvernementales concernées, des co-organisateur de la TICAD, du Comité des représentants permanents (COREP) de l'Union africaine, du Corps diplomatique africain à Tokyo, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, ainsi que des organisations internationales et des pays donateurs
3. Réunions de suivi
 - Réunion annuelle des hauts fonctionnaires
 - Réunion annuelle des ministres
 - Sommet (tous les cinq ans)